



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 6 juin 2022 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillères Mesdames Marielle Gervais et Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Pierre Lamoureux, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Raymond Paquette.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2022
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022
4. DIRECTION GÉNÉRALE
 - 4.1 Nomination - Comité CNESST
 - 4.2 Nomination – Représentant en santé et sécurité
 - 4.3 Autorisation - Demande de permis auprès de la Municipalité de Saint-Sébastien
 - 4.4 Autorisation – Installation d'un panneau de sensibilisation au Parc Jameson
5. FINANCES
 - 5.1 Acceptation proposition APP-2022-05
 - 5.2 Ajout du maire et de la responsable des comptes à titre de gestionnaire des cartes de crédit Visa Desjardins
6. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
 - 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – mai 2022
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 8. 8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction
 - 8.2 Règlement sur les PIIA – projets de construction
 - 8.3 Nomination – autorité compétence – inspecteur municipal et bâtiment adjoint
 - 8.4 Motion de remerciement – M. Michel Thibault



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



8.5 Acceptation - Démission de Mme. Manon St-Maurice – CCU

8.6 Motion de remerciement – membre sortant du comité consultatif d'urbanisme URBANISME EN ENVIRONNEMENT

9. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

9.1 Octroi de contrat - Vision Solaire Inc.- Parc de la Culture

9.2 Nomination - Prochaine rencontre avec le milieu_mise en place TDS HRR

9.3 Annulation - événement Parc Jameson

9.4 Autorisation - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (prima)

9.5 Octroi de contrat – Soleno – matériaux parc de la culture

10. TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Autorisation – Location voiture électrique additionnelle et rachat location GMC

10.2 Octroi de contrat – Tetra tech – canaux inter étangs

10.3 Nomination – Participation à l'assemblée générale annuelle de l'organisme du bassin versant Baie Missisquoi

10.4 Acquisition – équipements – citoyen

10.5 Autorisation – ouverture d'un appel d'offres public pour services techniques – vidange des boues

11. RÉGLEMENTATION

11.1 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement 315-2007-9 amendant le règlement de permis et certificats visant à modifier certaines définitions

11.2 Avis de motion – Projet de règlement 322-2009-29 - amendant le règlement de zonage visant à bonifier les normes relatives à la plantation et l'abattage d'arbre

11.3 Adoption – Projet de règlement 315-2007-9 amendant le règlement de permis et certificats visant à modifier certaines définitions

11.4 Adoption – 1er Projet de règlement 322-2009-29 - amendant le règlement de zonage visant à bonifier les normes relatives à la plantation et l'abattage d'arbre

11.5 Avis de motion et dépôt – Projet règlement 311-2007-6 amendant le règlement relatif au Plan d'urbanisme n° 311-2007

11.6 Adoption – 1er Projet règlement 311-2007-6 amendant le règlement relatif au Plan d'urbanisme n° 311-2007

11.7 Résolution de contrôle intérimaire – modification du plan d'urbanisme et capacité des infrastructures municipales

11.8 Avis de motion et dépôt – Projet règlement 483-2022 – Règlement de contrôle intérimaire



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



11.9 Adoption – Projet de règlement 483-2022 – règlement de contrôle intérimaire

11.10 Avis de motion – Projet de règlement 322-2009-30 - amendant le règlement de zonage visant à modifier certaines normes

11.11 Adoption – 1er Projet de règlement 322-2009-30 - amendant le règlement de zonage visant à modifier certaines normes

11.12 Avis de motion – Projet de règlement 322-2009-28 visant à modifier les normes applicables aux résidences de tourisme et à l'hébergement touristique dans les résidences principales

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. COMPTES DU MOIS

13.1 Déboursés du mois de mai 2022

14. PÉRIODE DE QUESTION

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Raymond Paquette, maire et président d'assemblée, déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12535-06-06

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

12536-06-06

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022.

4 DIRECTION GÉNÉRALE

12537-06-06

4.1 Constitution et nomination - comité CNESST

CONSIDÉRANT que La loi sur la santé et la sécurité du travail prévoit des mécanismes de prévention et de participation pour prendre en charge la santé et la sécurité dans les milieux de travail ;

CONSIDÉRANT que le comité de santé et de sécurité, aussi appelé CSS, fait partie des mécanismes de participation. C'est un mécanisme interne et paritaire formé de représentants de l'employeur et de travailleuses et travailleurs ;

CONSIDÉRANT que depuis le 6 avril 2022, tous les établissements de 20 travailleuses et travailleurs et plus qui n'ont pas de comité de santé et de sécurité formé en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail doivent former un comité de santé et de sécurité en vertu du régime intérimaire comme le prévoit la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec se veut un employeur proactif et soucieux de la santé et sécurité des citoyens ainsi que de ses employés, un comité sera mis en place de façon volontaire ;

CONSIDÉRANT que ce régime intérimaire introduit la mise en place, par les milieux de travail, d'un comité de santé et de sécurité jusqu'à l'entrée en vigueur des modifications législatives et de la nouvelle



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



réglementation sur les mécanismes de prévention et de participation à une date à être fixée ultérieurement par le gouvernement ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE CONSTITUER un comité en santé et sécurité en vertu de la loi sur la santé et la sécurité du travail ;

DE NOMMER Rachel Rhéaume et Sylvain Girard à titre de représentants.

12538-06-06

4.2 Nomination – Représentant en santé et sécurité

CONSIDÉRANT que depuis le 6 avril 2022, le rôle du représentant en santé et en sécurité est introduit dans les établissements comptant 20 travailleuses et travailleurs et moins lors de la mise en place du régime intérimaire des mécanismes de prévention et de participation ;

CONSIDÉRANT que le représentant en santé et en sécurité est une travailleuse ou un travailleur qui occupe un emploi à temps plein, à temps partiel ou saisonnier dans l'établissement. Cette personne joue un rôle en matière de santé et de sécurité auprès des travailleurs et de l'employeur ;

CONSIDÉRANT que la nomination d'un représentant en santé et en sécurité fait partie des mécanismes mis en place par le régime intérimaire pour favoriser la participation des travailleuses et travailleurs à la prise en charge de la santé et de la sécurité dans leur milieu de travail ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Rachel Rhéaume à titre de représentante en santé et en sécurité.

DE MANDATER Rachel Rhéaume pour coopérer avec l'employeur pour faciliter la communication en SST, de collaborer à l'élaboration et à la mise en application du programme de prévention ou du plan d'action, de faire des recommandations sur l'identification des risques et de porter plainte à la CNESST si nécessaire.

12539-06-06

4.3 Autorisation - Demande de permis auprès de la Municipalité de Saint-Sébastien

CONSIDÉRANT que l'installation d'une enseigne sur le territoire de la Municipalité de Saint-Sébastien doit être soumise au CCU, car elle sera sous un PIIA ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec a reçu l'autorisation des propriétaires du lot visé par l'enseigne de demander un permis auprès de la Municipalité de Saint-Sébastien ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'AUTORISER le directeur général de demander un permis de construction au nom de la Municipalité de Venise-en-Québec pour une enseigne auprès de la Municipalité de Saint-Sébastien.

12540-06-06

4.4 Autorisation – installation d'un panneau de sensibilisation au Parc Jameson

CONSIDÉRANT que l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi a retenu la Municipalité de Venise-en-Québec cette année pour son projet de sensibilisation réalisé dans le cadre du Mois de l'eau ;

CONSIDÉRANT que le projet du mois de l'eau comprend de plus l'installation de deux bouées dans les herbiers de myriophylle à épis de la baie de Venise-en-Québec. Le logo de l'OBVBM ainsi que celui de la Municipalité de Venise-en-Québec sont apposés sur les deux bouées ;

CONSIDÉRANT que le mois de l'eau qui se déroule au mois de juin chaque année est une initiative du MELCC qui finance les OBV du Québec pour la réalisation d'une activité dans la communauté dédiée à la protection de l'eau ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'installation d'un panneau d'information au Parc Jameson qui s'adresse aux utilisateurs de canot/kayak, planche à voile, et planche de surf qui porte sur les bonnes pratiques pour prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes à la baie Missisquoi.

5 FINANCES

12541-06-06

5.1 Acceptation proposition APP-2022-05

CONSIDÉRANT qu'un appel de proposition pour l'achat du terrain sis sur Avenue Pointe-Jameson Ouest (lot 5 106 306 P2) a été publié le 9 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'une seule offre conforme a été déposée au bureau de la Municipalité le 26 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT que l'offre est de 6000 \$;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de 6 000 \$ faites par Miguel Mercier et Caroline Sauriol pour le terrain sis sur l'Avenue de la Pointe-Jameson (lot 5 106 306 P2) ;

D'AUTORISER le maire et/ou le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document et acte donnant effet à la présente résolution.

12542-06-06

5.2 Ajout du maire et de la responsable des comptes à titre de gestionnaire des cartes de crédit Visa Desjardins



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que la Municipalité délègue le Maire ou la responsable des comptes ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

CONSIDÉRANT que le Maire et la responsable des comptes ci-après soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;

CONSIDÉRANT que le Maire et la responsable des comptes ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

DE NOMMER le Maire et la responsable des comptes, Madame Claudie Racine à titre de gestionnaire des cartes Visa Desjardins de la Municipalité.

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – mai 2022

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 31 mai 2022.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

12543-06-06



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



- 190, 16e ave Ouest (construction garage municipal)
- 216, 14e ave Ouest (construction d'un garage)
- 220, 35e rue Ouest (construction maison)
- 224, 48e rue Ouest (construction maison)
- 257, Venise Ouest (enseigne Hôtel Rosay)
- 265, 51e rue Ouest (construction maison)
- 267, 51e rue Ouest (construction maison)
- 271, 51e rue Ouest (construction maison)
- 274, 51e rue Ouest (construction maison)
- 400, ave Champlain (agrandissement garage)

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets tels que définis dans le préambule.

12544-06-06

8.2 Règlement sur les PIIA – projets de construction

CONSIDÉRANT une demande du propriétaire du :

- 148, 23e rue Ouest (construction commerciale – Garderie)

CONSIDÉRANT que le CCU recommande à ce que les parents et enfants aient accès à la garderie par l'arrière du bâtiment donc d'utiliser l'aire de stationnement via la 22e rue Ouest. Le but étant d'éviter une congestion routière et des risques d'accidents sur la 23e rue Ouest (route 227) ;

CONSIDÉRANT le manque de stationnement en vertu des normes de zonage, soit un total de 5 cases, des aires de stationnement devront être implantés sur le lot 5 106 121 avoisinant le projet situé dans ladite zone commerciale à la condition que ce terrain de stationnement où les cases fournies fassent l'objet d'un acte de servitude en faveur de la municipalité ou du propriétaire du lot 5 106 121 ;

CONSIDÉRANT une saine gestion des eaux de ruissellement afin de maintenir la qualité de l'eau du lac et d'améliorer le rendement et la durée de vie des infrastructures publiques, la municipalité exige la réception d'un plan de drainage temporaire du site prévoyant la gestion et le contrôle de l'érosion et des sédiments pendant la construction, d'un plan de drainage final du site, ainsi que les plans du système de gestion des eaux pluviales du projet, signé et scellé par un membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec, et ce, conformément aux lois et règlements en vigueur, intégrant des pratiques de gestion optimales des eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT que les branchements existants d'égout domestique et d'eau potable du terrain sont en fonction d'une résidence de type unifamiliale, la municipalité exige la réception d'un plan de modification des branchements aux services municipaux, incluant tous les permis



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



requis, signés et scellés par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, et ce, conformément aux lois et règlements en vigueur ;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, un nombre minimal de 4 arbres doivent être plantés en cour avant et avant secondaire du présent projet ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme incluant les conditions ci-haut ;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation municipale au niveau de l'urbanisme ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le projet tel que définis dans le préambule conditionnellement au respect des conditions mentionnées ci-haut ainsi qu'à une autorisation de la direction au niveau du respect des normes techniques pour les infrastructures et pour la protection des cours d'eau.

12545-06-06

8.3 Nomination – autorité compétence – inspecteur municipal et bâtiment adjoint

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité quant à la nomination d'un inspecteur municipal adjoint à l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que Simon-Olivier Dang a terminé son contrat pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des règlements municipaux relatifs et découlant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats relatifs au règlement d'urbanisme ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Monsieur François Gaudreau de la firme GESTIM INC, à titre d'officier désigné, d'inspecteur en bâtiment adjoint et d'inspecteur municipal adjoint pour l'application des règlements d'urbanisme ;

DE LE NOMMER responsable de la délivrance des permis et certificats relatifs au règlement d'urbanisme à titre d'inspecteur municipal adjoint, lequel est autorisé et désigné à l'application de l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur relevant du Service de l'urbanisme, entre autres et de manière non limitative, tout règlement de zonage, permis et certificat, lotissement et construction, leurs modifications et leurs amendements, ainsi que le règlement relatif aux nuisances en conformité avec la Loi sur les compétences municipales.

12546-06-06

8.4 Motion de remerciement – M. Michel Thibault



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE DÉCERNER une motion de remerciement à M. Michel Thibault pour l'entretien et l'installation des vélos à travers la Municipalité de Venise-en-Québec depuis plusieurs années et ce à chaque année.

8.5 Acceptation - Démission de Mme Manon St-Maurice – CCU

Le conseil prend acte de la démission de Mme Manon St-Maurice à titre de membre du CCU.

12547-06-06

8.6 Motion de remerciement – membre sortant du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE REMERCIER Mme Manon St-Maurice pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme.

9. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12548-06-06

9.1 Octroi de contrat - Vision Solaire Inc.- Parc de la Culture

CONSIDÉRANT que le projet du Parc de la culture a été autorisé par l'Agence de développement économique du Canada ;

CONSIDÉRANT le besoin de pavé-unis pour les sentiers ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Vision Solaire Inc. pour l'achat de 12 bollards solaires pour un total de 26 700\$ plus les taxes applicables, plutôt que les 15 bollards comme défini dans la soumission du 22 avril 2022 ;

D'AUTORISER un frais de contingence maximal de 15 % puisque les excavations et menus travaux pour positionner les ancrages peuvent excéder la soumission.

12549-06-06

9.2 Nomination - Prochaine rencontre avec le milieu_mise en place TDS HRR

CONSIDÉRANT que depuis février 2021, plusieurs étapes ont été franchies afin de mettre en place une Table de développement social sur le territoire de la CDC Haut-Richelieu-Rouville (TDS HRR). Trois rencontres, auxquelles une quarantaine de personnes ont participé, ont permis de déterminer les bases de cette dernière. Cette démarche collective est inscrite dans un Design de processus ;

CONSIDÉRANT que la prochaine étape consiste à mobiliser le milieu afin de réfléchir aux éléments suivants : le mode de fonctionnement et les rôles des représentants siégeant à la Table ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Mélanie Ménard à participer à la prochaine table de développement social sur le territoire de la CDC Haut-Richelieu-Rouville le 6 octobre 2022 prochain.

12550-06-06

9.3 Annulation - événement Parc Jameson

CONSIDÉRANT que la SITE du lac Champlain ainsi que le conseil municipal est entièrement en désaccord avec l'inscription demandé par les organisateurs aux participants soit de 50\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Venise-en-Québec offre le Parc Jameson ainsi que tous les facilités disponibles au parc gratuitement ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'ANNULER la tenue d'un événement de camions Westfalia ainsi qu'un spectacle le samedi soir au Parc Jameson du 12 au 14 août 2022.

12551-06-06

9.4 Autorisation - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (prima)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire demander une subvention au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (prima)

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière ;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

12552-06-06

9.5 Octroi de contrat – Soleno – matériaux parc de la culture

CONSIDÉRANT que l'aménagement du Parc de Culture est en régie ;

CONSIDÉRANT que l'achat des Matériaux est la responsabilité de la Municipalité ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Soleno Inc. pour les matériaux de drainage du Parc de la culture au montant maximal de 40 000 \$ plus les taxes applicables. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

12553-06-06

10.1 Autorisation – Location voiture électrique additionnelle et rachat location GMC

CONSIDÉRANT que le véhicule du coordonnateur des travaux publics est en location et que celle-ci se termine le 15 janvier 2023 ;

Considérant que l'option d'achat du véhicule est inférieure à la juste valeur actuelle ;

CONSIDÉRANT qu'un des camions de la flotte automobile est désuet et requière de nombreuses réparations ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir un véhicule de fonction de remplacement ;

CONSIDÉRANT le prix de l'essence actuel et les délais pour l'obtention d'une voiture électrique.

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à procéder à la location d'une voiture électrique Kona de Hyundai ;

D'UTILISER l'option d'achat sur le contrat de location du GMC Canyon lorsque le contrat sera à échéance.

12554-06-06

10.2 Octroi de contrat – Tetra tech – canaux inter étangs

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit prévoir la construction de canaux entre les étangs de la station d'épuration pour limiter les risques de débordements ;

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Tetra Tech pour préparation des plans et devis, la gestion de l'appel d'offres, et divers services durant la construction et la surveillance de chantier au montant de 28 000 \$ plus les taxes applicables.

12555-06-06

10.3 Nomination – Participation à l'assemblée générale annuelle de l'organisme du bassin versant Baie Missisquoi

CONSIDÉRANT les municipalités du bassin versant de la baie Missisquoi ainsi que les MRC sont membres d'offices.

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



DE NOMMER Johnny Izzy et Raymond Paquette à titre de représentants de la Municipalité à l'Assemblée générale des membres de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi se tiendra le lundi 20 juin 2022.

12556-06-06

10.4 Acquisition – équipements – citoyen

CONSIDÉRANT que la Municipalité se sert depuis plusieurs années d'équipements appartenant à un citoyen d'une valeur de 5 773 \$;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'ACQUÉRIR ces équipements du citoyen pour un montant de 5 773 \$ comprenant une pompe à eau, une scie et sa base et un système de chauffage pour l'igloo.

12557-06-06

10.5 Autorisation – ouverture d'un appel d'offres public pour services techniques – vidange des boues

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant les vidanges des boues;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant les services techniques requis pour la vidange des boues selon les règles d'adjudication des contrats municipaux pour des services de plus de 107 000\$.

11 RÉGLEMENTATION

11.1 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement 315-2007-9 amendant le règlement de permis et certificats visant à modifier certaines définitions

La conseillère Mélanie Ménard donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de la présente assemblée du conseil, le 1er projet règlement 315-2007-9 amendant le règlement sur les permis et certificats n° 315-2007.

11.2 Avis de motion – Projet de règlement 322-2009-29 - amendant le règlement de zonage visant à bonifier les normes relatives à la plantation et l'abattage d'arbre

La conseillère Mélanie Ménard donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de la présente assemblée du conseil, le 1er projet de règlement 322-2009-29 amendant les dispositions du règlement de zonage numéro 322-2009 relatif à la plantation d'arbres.

12558-06-06

11.3 Adoption – Projet de règlement 315-2007-9 amendant le règlement de permis et certificats visant à modifier certaines définitions



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de permis et certificat n° 315-2007 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 315-2007 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au Règlement provincial sur les établissements d'hébergement touristique et l'adoption du projet de loi 67 par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite modifier certaines dispositions du règlement la plantation et l'abattage d'arbre ;

CONSIDÉRANT que ces modifications sont nécessaires afin d'harmoniser la réglementation municipale aux lois et règlements provinciaux récemment modifiés ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 315-2007-9 amendant le règlement sur les permis et certificats n° 315-2007.

12559-06-06

11.4 Adoption – 1er Projet de règlement 322-2009-29 - amendant le règlement de zonage visant à bonifier les normes relatives à la plantation et l'abattage d'arbre

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite ajouter certaines dispositions du règlement de zonage visant à assurer la présence d'un minimum d'arbre sur les terrains privés ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'ADOPTER le 1er projet de règlement 322-2009-29 amendant le règlement de zonage n° 322-2009.

11.5 Avis de motion et dépôt – Projet règlement 311-2007-6 amendant le règlement relatif au Plan d'urbanisme n° 311-2007

La conseillère, Mélanie Ménard, dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de la présente assemblée du conseil, le règlement 311-2007-6 amendant le règlement relatif au Plan d'urbanisme n° 311-2007 afin d'assurer la protection des milieux naturels, la capacité du réseau d'égout et la capacité du réseau d'aqueduc.

12560-06-06

11.6 Adoption – 1er Projet règlement 311-2007-6 amendant le règlement relatif au Plan d'urbanisme n° 311-2007

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement du plan d'urbanisme n° 311-2007 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 311-2007 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que les infrastructures sanitaires de la municipalité, soient principalement les conduites d'égouts, les postes de pompage et les équipements associés au traitement et à la gestion des eaux usées, dépassent présentement la capacité autorisée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que les réseaux de drainage des eaux pluviales (noues, fossés, fossés canalisés, drains, réseau pluvial locaux), n'ont pas été structurés pour gérer efficacement la densification du territoire en fonction de la capacité des milieux naturels à recevoir les débits additionnels ;

CONSIDÉRANT que le réseau d'égout pluvial de la route 202 recevant les eaux de ruissellement de l'ensemble des rues locales en amont est mal connu et n'a pas été conçu pour recevoir les débits additionnels de la densité de développement projeté, et que le réseau rejette les eaux de ruissellement à travers divers émissaires, directement dans la Baie Missisquoi, sans régulation ni traitement primaire des matières en suspension ;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent que la municipalité procède aux analyses requises afin d'évaluer les mesures à mettre en œuvre pour régulariser cette situation et mettre un terme à la saturation de ses réseaux d'égouts ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de revoir la densité constructible ainsi que les conditions d'émission des permis de construction et la contribution des promoteurs afin de compenser les impacts de tout développement sur les équipements et infrastructures de la municipalité ainsi qu'à l'égard du type de travaux municipaux visés par ce règlement ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT qu'un « avis de motion » pour la présentation du présent projet de règlement a été donné le 6 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 311-2007-6 amendant le règlement relatif au Plan d'urbanisme n° 311-2007.

12561-06-06

11.7 Résolution de contrôle intérimaire – modification du plan d'urbanisme et capacité des infrastructures municipales

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Municipalité de Venise-en-Québec entend modifier son plan d'urbanisme adopté en 2008 aux fins de mieux encadrer la planification de certains secteurs et de tenir compte de la capacité de ses réseaux d'infrastructures et de ses équipements ;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut à l'occasion d'un processus de modification ou de révision d'un plan d'urbanisme, adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les démolitions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation ;

CONSIDÉRANT que la révision de la vocation de certains secteurs de la Municipalité vise à assurer un développement répondant aux meilleures pratiques en matière d'aménagement du territoire ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'INTERDIRE sur tout le territoire de la Municipalité les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation ;

Que cette interdiction ne s'applique pas aux nouvelles utilisations du sol, constructions, démolitions, demandes d'opérations cadastrales, morcellements de lots faits par aliénation aux fins de l'implantation d'un service d'aqueduc ou d'égout dans une rue publique existante faite par la Municipalité en exécution d'une ordonnance rendue en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

Que cette interdiction ne s'applique pas aux fins de l'implantation d'un réseau d'électricité, de gaz, de télécommunications ou de câblodistribution ;

Que cette interdiction ne s'applique pas aux demandes d'opérations cadastrales nécessitées par une déclaration de copropriété faite en



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



vertu de l'article 1038 du Code civil ou par l'aliénation d'une partie de bâtiment requérant la partition du terrain sur lequel il est situé.

11.8 Avis de motion et dépôt – Projet règlement 483-2022 – Règlement de contrôle intérimaire

La conseillère, Mélanie Ménard, dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de la présente assemblée du conseil, le règlement 483-2022 règlement de contrôle intérimaire.

12562-06-06

11.9 Adoption – Projet de règlement 483-2022 – règlement de contrôle intérimaire

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Municipalité de Venise-en-Québec a déposé un avis de motion aux fins de modifier son plan d'urbanisme afin de revoir l'affectation de certains secteurs, notamment pour tenir compte de la capacité de ses infrastructures et de ses équipements ;

CONSIDÉRANT que la révision de la vocation de certains secteurs vise à assurer un développement répondant aux meilleures pratiques en matière d'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut adopter, en vertu des articles 112.2 et 112.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A19.1) un règlement de contrôle intérimaire relatif à une partie de son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé à la séance du 6 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 483-2022.

11.10 Avis de motion – Projet de règlement 322-2009-30 - amendement le règlement de zonage visant à modifier certaines normes

La conseillère Mélanie Ménard donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de la présente assemblée du conseil, le 1er projet de règlement 322-2009-30 amendement les dispositions du règlement de zonage numéro 322-2009 visant à modifier certaines normes.

12563-06-06

11.11 Adoption – 1er Projet de règlement 322-2009-30 - amendement le règlement de zonage visant à modifier certaines normes



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer la pérennité de certains usages existants dans les zones Cm-22 et Cm-57 ;

CONSIDÉRANT que des modifications sont nécessaires afin de moderniser certaines dispositions ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance du Conseil tenue le 6 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le 1er projet de règlement 322-2009-30 amendant le règlement de zonage n° 322-2009.

11.12 Avis de motion – Projet de règlement 322-2009-28 visant à modifier les normes applicables aux résidences de tourisme et à l'hébergement touristique dans les résidences principales

La conseillère Mélanie Ménard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, sera présenté le projet de règlement 322-2009-28 modifiant les dispositions du règlement de zonage numéro 322-2009 relatives aux résidences de tourisme et à l'hébergement touristique dans les résidences principales sur le territoire de la Municipalité de Venise-en-Québec.

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTE DU MOIS

12564-06-06

13.1 Déboursés du mois de mai 2022

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de mai 2022, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 375 521,33 \$ tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



12565-06-06

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19h55.

Raymond Paquette
Maire

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-
Trésorier

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Raymond Paquette
Maire

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ANNEXE 1

<u>FOURNISSEURS</u>	<u>MONTANTS</u>	<u>DESCRIPTIONS</u>
ACIER JEAN HÉBERT INC.	651.91	POMPE ADAPTÉ VÉLO- M
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (1 795.80	CASERNE ST-SÉBASTIEN
CARDIN JULIEN	373.67	HONORAIRES PLAN ET D
CAUCA	745.04	MODULE CENTRALE D'AP
DJL RIVE SUD	416.49	ASPHALTE FROIDE
DUBUC CHARLES	68.49	REMB REPAS POUR FORM
LANGLOIS, VÉRONIQUE	549.52	ATELIER CENTRE-CULTU
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	915.11	LIVRES
MARTECH INC.	159.82	SIGNALISATION
TRANSPORT ALAIN GRÉGOIRE	259.02	SABLE
BERGER PASCAL	78.60	REMB CLASSIFICATION
DESJARDINS ÉLYSE	200.00	REMB ACT. 2022
MONTÉRÉGIE JUSTE PARFAITE	1 184.27	ADHÉSION MEMBRE
VILLANUEVA TATIANA A. MO	100.00	REMB CLÉ M. PUBLIC
AUBIN ST-PIERRE INC.	979.59	VOIRIE-BUCKET
AUDETTE PATRICK	100.00	CLÉ M-PUBLIC
BONEFON FRANÇOIS	35.00	CCU 25 AVRIL
LE BUFFET DU CHEF	684.85	BUFFET
CARDIO CHOC	66.52	MATÉRIEL PR
CULTURE MONTÉRÉGIE	120.00	ADHÉSION 22-23
CUSSON MAXIME	541.50	FORMATION CHARLES
EMCO CORPORATION	774.53	AQUEDUC
	57.49	SURCHARGE FUEL
GARAGE RAYMOND INC.	137.34	VOIRIE BALAI
	332.37	SSI-CAMION 243
GARAGE YVES ST-LAURENT	198.73	CANYON 2019
KEMIRA WATER SOLUTION CAN	9 777.18	PRODUIT CHIMIQUE
MASSÉ DOMINIC	35.00	CCU - 25 AVRIL 2022
MINISTRE DES FINANCES DU	82.78	BAIL GRÈVE
MOTO SPORT G&L	139.36	SSI GÉNÉRATRICE
	108.84	SII-VPP CASERNE 44
NORDAK MARINE	985.91	ANCRAGE-BOUÉS
PORTES DE GARAGE RSM	3 667.70	SII-CASERNE
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANAD	687.32	LICENCE RADIO CASERN
RÉGIE INTER. D'INCENDIE M	1 261.56	SSI-PRÉVENTIONNISTE
REIS JEAN-PIERRE	265.00	ENTRETIEN VITRES
RHÉAUME KARINE	60.00	REMBOURSEMENT ACTIVI
ST-JEAN CAROLE	1 122.00	LOISIRS
STÉRÉO ROUSSEL INFORMATIQ	1 012.28	SSI-PORTABLE
TENAQUIP	114.30	VOIRIE GANTS
THÉORET NATALIA	436.91	ATELIER COACHING
MONGEAU NICOLE	18.13	REMBOURS. DE TAXES
COURCHESNE M. LISE	60.00	COUTURIÈRE-SSI
BLANKO	413.91	RSS POUR L'ACTUALITÉ
	316.18	HÉBERGEMENT WEB ANNU
BOUTHILLIER LUKAS	80.43	IMM. REMORQUE GATOR
CONCEPTION PAYSAGE INC.	7 473.38	Payasagement Parc de
DENICOURT & DENICOURT, A.	1 897.09	CERTIFICATS IMPLANTA
EMCO CORPORATION	663.82	SERVICE D'AQUEDUC
FABRIK ART	321.93	ENVELOPPES
GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR	32.51	RAM ANTI-GEL
	576.08	SSI-RAM PICK UP
LUMIFAB	4 889.00	ENSEIGNE PARC BASE P
	732.14	ENSEIGNE-PARC
MOTO SPORT G&L	264.43	SSI-CASERNE ST-SÉBAS
RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉ	8 224.81	ANNUELLE BIBLIOTHÈQU
	2 039.76	EXPLOITATION BIBLIOT



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ROCHELEAU ET FILS	552.15	LOCATION CONTENEUR
ROYAL PYROTECHNIE INC.	4 886.44	FEU D'ARTIFICE / DÉP
NORDAK MARINE	985.91	ANCRAGE-BOUÉS
MASSEY-VANIER SCHOLARSHIP	100.00	BOURSE 2022
FQM ASSURANCE INC.	1,291.00-	MODIFICATION DE POLI
	116.19-	TAXES SUR PRIME
	91.56-	CRÉDIT SUITE A MODIF
RCAP LEASING	965.79	BAIL PHOTOCOPIEUR
SERVICE DE CARTES DESJARD	62.48-	CRÉDIT
	75.95-	CRÉDIT MICROSOFT
	3.00	REGISTRE FONCIER
	35.63	ABOBE-VOIRIE
	22.98	ADOBE ADMINISTRATION
	22.98	ADOBE ADMINISTRATION
	22.98	ADOBE- ADMINISTRATIO
	62.48	CRÉDIT
SERVICE DE CARTES DESJARD	25.61	AMAZON-SSI
	434.61	AMAZON-ÉQUIP. ÉCRAN
	9.19	AMAZON PRIME
	153.24	AMAZON- ÉQUIP DÉCHIQ
	104.64	ABON. MICROSOFT
	14.07	PITNEY BOWES
	775.29	BAIL PHOTOCOPIEUR
	156.03	QUOI DE NEUF MARS
	183.43	LES PETITS DELICES
	186.88	REPAS ASS. REST. LA
	220.41	SANIXEL-SII
	720.16	ULINE PLUS TRANSPORT
	45.98	VOOM
CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX	1 246.32	CASERNE / CAMION
CMP MAYER INC.	1 103.76	FOAM PLUS TRANSPORT
COMMUNICATION RADIOTECH I	234.32	BATTERIE 1500 MAH
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES	979.20	PLANIFICATION ET RÉU
HYDRO QUÉBEC	36.44	TERRAIN DE BALLE
LAPLANTE DAVID	1 241.74	SERVICE INFORMATIQUE
NETTOYEUR MARTIN	311.22	ENTRETIEN TAPIS
CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX	15 458.43	CASERNE-GARAGE / INS
COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	15 926.82	COMPTEUR D,EAU
	2 578.80	COMPTEUR 1 1/2
DESJARDINS	150.00	FRAIS MENSUEL
GATOR REMORQUE	16 460.97	REMORQUE GATOR
G.E.S.T.I.M.	2 602.75	HONORAIRES INSPECTIO
HYDRO QUÉBEC	174.58	CABANON QUAI MUNICIP
	553.18	PP5
	2 774.14	PP3
	2 340.99	H-VILLE
	309.05	PP4
	310.34	PP2
	351.67	PP1
	413.81	PARC R-AUMONT
	1 474.54	USINE
	300.75	PP7
	165.65	PP6
	83.15	GALERIE D'ART
	1 072.83	CENTRE CULTUREL
	31.34	MARINA
	36.33	STATIONNEMENT
	1 519.06	GARAGE
	962.92	GALEIR D'ART
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	1 785.00	BACS ROULANTS
NETTOYEUR MARTIN	294.24	ENTRETIEN TAPIS
PAPETERIE COWANSVILLE	126.46	FOURNITURES-TRANCHE
	289.72	CARTOUCHE D'ENCRE
	175.81	FOURNITURE - PAPIER
UNI-SELECT CANADA INC.	51.19	CASERNE 44 /RÉPARTIO
PROANIMA	1 336.97	SERVICE ANIMALIER
SANIBERT	114.98	TOILETTE RÉGULIERE/
TECHNO-CONTRÔLE 2000 INC.	54.04	RECHARGE CYLINDRE D'
TÉLÉBEC LTÉE	9.03	FIN DE CONTRAT
TÉLUS	124.76	CELLULAIRES



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



TETRA TECH QI INC.	548.43	MANDAT ASSISTANCE TE
VOX AVOCATS INC.	604.39	COUR MUNICIPALE
XITTEL INC.	218.28	INTERNET
AMILIA	235.69	ADMINISTRATION
DRUIDE INFORMATIQUE INC. DRUI72	183.96	ABONNEMENT ANNUEL
GAGNÉ MARTIN	420.00	VÉRIFICATION ET INST
CSST	12 235.77	AJUSTEMENT ERREUR R
AG & CIE ATELIER CRÉATIF	689.85	MARCHÉ PUBLIC
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	5 067.53	HONORAIRES HÉBERGEME
CASHMAN ANNE	35.00	CCU 25-04-2022
ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDE	643.86	ENTRETIEN PRÉVENTIF
C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL IN	4 196.58	CONTRAT D'ENTRETIEN
EUROFINS / ENVIRONEX	395.51	AQUEDUC-EAUX
	561.66	EAUX USÉES
G.M.A.C.	518.26	LOCATION GMAC CANYON
L'HOMME ET FILS ENR	30.35	SII
	6.87	SII
	49.40	VOIRIE-
	18.52	CHALET PARC JAMESON
	36.70	VOIRIE
	22.97	VOIRIE
	19.38	CENTRE CULTUREL
	26.42	VOIRIE
	36.77	MARCHÉ PUBLIC
	29.85	SII
	94.26	VOIRE
	317.24	VOIRIE
	42.52	SII
	292.85	PASSERELLE
	68.81	RÉSEAU EGOUT
	40.22	MARCHÉ PUBLIC
JAGUAR MÉDIA	327.68	ABONNEMENT ANNUEL
JLD-LAGUÉ	89.50	VOIRIE
MARCHÉ VENISE	5.39	ADM-KARL
MARCHÉ VENISE	16.07	SII
	21.58	ADM
	284.74	ADM
	6.57	ADM
	5.99	ADM
	34.94	ADM
	111.16	ADM
	39.99	ADM
M.R.C. HAUT-RICHELIEU	26 947.62	QUOTE-PART MAT RÉSID
LES NOTAIRES MÉNARD & PAQUETTE	840.10	HONORAIRES-VILLIARD
	840.10	HONORAIRES / ROMILDA
	2 081.84	HOONORAIRES LINO GIA
PAPETERIE COWANSVILLE	45.98	ÉTAMPE ENCRÉ
	1 517.67	QUOI DE NEUF
	82.78	QUOI DE NEUF
PUROLATOR INC.	61.57	ENVOIE VOIRE- SII
	7.56	PURO-PR
LA SECTION LOCALE 956 D'U	406.30	COTISATION SYNDICAL
ST-MAURICE MANON	35.00	CCU 25 AVRIL
SUPER SOIR	108.65	BIDONS-GÉNÉRATRICE
	107.37	BIDONS-GÉNÉRATRICE
	107.92	SII-743
	147.46	VOIRIE-HINO
	66.37	VOIRIE-KUBOTA
	5.59	EAU
	92.00	VOIRIE-COLORADO
	127.00	VOIRIE-SIERRA
	215.02	VOIRIE-F150
	92.51	SSI-143
	69.61	VOIRIE-GÉNÉRATRICE
	329.18	VOIRIE-BALAI DE RUE
	72.61	VOIRIE-F-150
	112.42	SII-243
	143.20	SII-744
	5.59	eau



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



		65.71	KUBOTA
		184.00	VOIRIE-F-150
		19.21	VOIRIE-BIDON
		162.00	VOIRIE-HINO
		100.01	VOIRIE-COLORADO
		125.47	SII-143
		55.63	VOIRIE-KUBOTA
THIBAUT MICHEL		35.00	CCU 25 AVRIL 2022
VOX AVOCATS INC.		3 146.87	ADMINISTRATION-DOS G
LA CAPITALE ASS.ET GEST.		2 286.37	COTISATIONS
UNIFORMES BEAUDIN		252.94	BOTTINES
B. FRÉGEAU & FILS INC.		2 586.93	CONDUITE SANITAIRE-
BORDO, LANA		832.00	ENTRETIEN H-V
DEC ENVIRO		10 882.38	GARAGE MUNICIPAL
DEC ENVIRO		2 167.28	Échantiollonnage env
DEC ENVIRO		1 856.84	Échantiollonnage env
DEC ENVIRO		2 167.28	Échantiollonnage env
DEC ENVIRO		2 167.28	Échantiollonnage env
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES		6 102.22	HONORAIRES AMÉNAGEME
		1 256.68	HONORAIRES USINE ET
		818.62	HONORAIRES
G.E.S.T.I.M.		300.95	TEMPS ET DÉPLACEMENT
ICIMÉDIA INC.		146.60	PUBLICITÉ 364227
ICIMÉDIA INC.		767.46	PUBLICITÉ 364227
JLD-LAGUÉ		92.75	VOIRIE
NETTOYEUR MARTIN		134.10	NETT TAPIS
		294.24	TAPIS
		77.43	TAPIS
PAPETERIE COWANSVILLE		18.91	FOURNITURES DE BUREA
		128.54	PAPIER BLANC
PG SOLUTIONS		672.60	FORMATION 1/2 JOURNÉ
UNI-SELECT CANADA INC.		52.98	GARAGE
PITNEY BOWES		1 739.88	RECHARGE TIMBREUSE
POMPEX INC		1 499.71	CHAINE BOUÉES
PUROLATOR INC.		10.11	ENVOIE L'ARSENAL
RAYMOND CHABOT GRANT THOR		925.56	HONORAIRES PROF. RE
SAUVE-GARDE NATURE			
SERRURIER LAMARRE INC.		137.97	BLANC DE CLÉ
TÉLUS		105.08	TÉLUS CELLULAIRES
TETRA TECH QI INC.		170.74	MANDAT ASSISTANCE TE
		1 678.92	MANDAT ASSISTANCE TE
		3 396.40	LES STATIONS EAUX US
UNIFORMES BEAUDIN		505.89	SSI-BOTTINES
LES VÉHICULES OFFROAD 227		4 825.49	bateau
XITTEL INC.		330.39	INTERNET PARCS
	TOTAUX	263942.57	
	SALAIRE	113221.66	
	FRAIS	357.1	
	GRAND	<u>377521.33</u>	